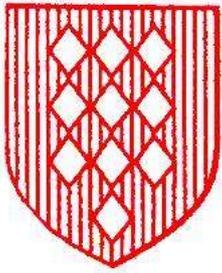


Ville de MARPENT

Département du Nord

Document d'Information Communale Sur les Risques Majeurs (DICRIM)





Le mot du Maire

Information préventive sur les risques majeurs

SOMMAIRE

Page 2
Le mot du Maire

Page 3
**Alertes et
consignes**

Page 4
**Les risques
d'inondations**

Page 6
**Les mouvements
de terrain**

Page 8
**Les Risques
industriels**

Page 10
**Les Risques liés
aux engins de
guerre**

Page 11
**Les transports de
matières
dangereuses**

Le code de l'environnement stipule en son article L 152-2 que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Comme beaucoup de communes du nord, la ville de Marpent peut être concernée par un risque naturel ou technologique.

Il est de notre devoir d'informer les marpentois pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre sécurité. Même si la probabilité réelle de survenance de tels risques est faible, toutes les observations montrent la nécessité d'une bonne information et d'une bonne préparation.

Ce document recense les risques majeurs pouvant un jour concerner les marpentois, les moyens de prévention et la conduite à tenir. En effet, avoir les bons réflexes, c'est déjà de la sécurité !

L'information sur les risques majeurs fera l'objet d'une large diffusion en utilisant tous les moyens de communications dont la commune a su se doter.

L'intégralité de ce document est disponible en mairie.

Bonne lecture !

Janvier 2013

Jean-Marie ALLAIN
Maire de Marpent



Alertes et consignes

Être à l'écoute

La sirène :

Le début d'alerte est caractérisé par un son montant et descendant d'une durée d'une minute. Ce son est répété 3 fois et espacé d'intervalles de 5 secondes.

La fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.



Les radios :

France Bleue Nord (FM 88.1)
Canal FM (FM 102.8)

Le site Internet

<http://www.marpent.fr>

Risque majeur

Inondation

> Sur la commune de Marpent

Les zones urbaines exposées au risque inondation (crue centennale comme référence) sont :

→ la rue Faldherbe

Dans cette zone, l'activité de service (carrosserie, garage) risque d'être ennoyée sous une quarantaine de cm d'eau.

→ la rue de la Place

Certaines habitations peuvent être ennoyées par plus de 1 m d'eau.

→ la rue Henri Barbusse

Sur ce secteur, les habitations peuvent être ennoyées sous une quinzaine de cm d'eau. Par contre, à l'extrémité ouest en rive sud, les habitations peuvent être ennoyées par plus de 1 m d'eau.

→ Sur l'ancien site HK Porter, quelques bâtiments peuvent être ennoyés de plus de 1,10m. La rue de l'aciérie risque de se trouver sous 1,30m d'eau.

> Arrêtés de catastrophes naturelles

Type de catastrophe	Début de	Fin de	Arrêté du	Sur le JO ¹ du
inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

1 : Journal Officiel de la République Française

Consignes de sécurité

Que doit faire la population ?

A l'annonce de la montée des eaux

- fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- couper le gaz et l'électricité
Pour éviter électrocution ou explosion
- monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poche, piles de recharge, vêtements chauds, médicaments
Pour attendre les secours dans les meilleures conditions
- ne pas prendre l'ascenseur
Pour éviter de rester bloqué
- écouter la radio
Pour connaître les consignes à suivre
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école
L'école s'occupe d'eux
- ne pas téléphoner
Libérez les lignes pour les secours
- ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée
Vous êtes au devant du danger

Pendant

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- n'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on y est forcé par la crue,
- rester dans les étages supérieurs des habitations,
- ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents.

Après

- sécher et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Les réflexes qui sauvent



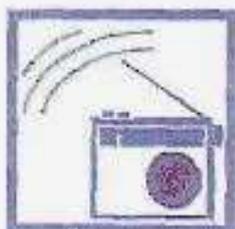
Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Risque majeur

Mouvements de terrain

Qu'est ce que le phénomène de mouvements de terrain différentiels ?

Il résulte de variations de volume des sols argileux sous l'effet de variations de leur teneur en eau. On parle d'aléa de retrait - gonflement des sols argileux.

Les alternances de période de température et

Comment se manifeste-t-il ?

En période de sécheresse prolongée, la partie superficielle du sol est soumise à l'évapotranspiration qui provoque des tassements. La différence de sensibilité à ces variations hydriques entre la partie

Consignes et bons réflexes

Effondrement du sol	Chute de pierres		Après effondrement ou chutes	
 <p data-bbox="127 1590 343 1848">Evacuez la maison, ne prenez pas l'ascenseur</p>	 <p data-bbox="414 1590 630 1971">S'abriter sous un meuble solide loin des fenêtres</p>	 <p data-bbox="678 1590 893 1780">Quittez la zone dangereuse</p>	 <p data-bbox="941 1590 1212 1780">Si possible fermez gaz et électricité</p>	 <p data-bbox="1244 1590 1516 1780">Rejoignez le lieu du regroupement</p>

CONDUITE A TENIR PAR LES SINISTRES

Dès qu'ils observent l'apparition de fissures ou un changement de la stabilité du sol, les propriétaires de terrain doivent le signaler à la mairie qui en informera les services compétents (la Préfecture et les pompiers).

AVANT	PENDANT	APRES
<p>❖ LES EQUIPEMENTS MINIMUMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radio portables avec piles, - Lampe de poche, - Eau potable, - papiers personnels, - médicaments urgents, - couvertures, - vêtements de rechange. <p>❖ S'INFORMER EN MAIRIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des risques encourus, - des consignes de sauvegarde, - du signal d'alerte, - des plans d'intervention. <p>❖ ORGANISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe dont on est responsable, - discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, confinement, évacuation, points de ralliement). <p>❖ SIMULATIONS (EXERCICES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - y participer, - en tirer les conséquences. 	<p>❖ EVACUER LES BATIMENTS :</p> <p>❖ S'INFORMER :</p> <p>Ecouter la radio : les premières consignes seront données par l'antenne locale de France Bleue Nord (FM 88.1) et Canal FM (FM 102.8).</p> <p>❖ INFORMER :</p> <p>Le groupe dont on est responsable.</p> <p>❖ MAITRISER LE COMPORTEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De soi, des autres, - aider les personnes âgées et handicapées, - ne pas téléphoner, - ne pas fumer. 	<p>❖ S'INFORMER :</p> <p>Ecouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.</p> <p>❖ INFORMER :</p> <p>Les autorités de tout danger observé.</p> <p>❖ APPORTER UNE PREMIERE AIDE AUX VOISINS :</p> <p>Penser aux personnes âgées et handicapées.</p> <p>❖ SE METTRE A LA DISPOSITION DES SECOURS.</p> <p>❖ EVALUER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dégâts, - les points dangereux (s'en éloigner). <p>❖ NE PAS TELEPHONER</p> <p>❖ NE RENTREZ PAS CHEZ VOUS SANS l'autorisation d'un spécialiste.</p> <p>❖ NE CONSOMMEZ PAS L'EAU ET LA NOURRITURE sans autorisation des services sanitaires.</p>

Risque majeur Industriel

Quel est le risque industriel ?

> Sur la commune

Le risque industriel est généré par le passage de canalisations transportant des produits dangereux.

Il s'agit des canalisations de gaz :

- Marpent - Parapette,
- Maubeuge - Jeumont,

ainsi que des canalisations de produits chimiques :

- oxydus Rousies - Jeumont

Plus globalement, et en raison notamment de l'ancienneté, de la diversité et du poids des activités économiques du département, la commune de Marpent est susceptible, comme l'ensemble des communes du Nord, d'être affectée par le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)*.

Il s'agit d'un risque diffus qui concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participant à moins de 5% du trafic.

En cas d'accident, consignes et bons réflexes



Enfermez vous
rapidement dans un
bâtiment



Fermez les volets et
colmatez les fenêtres et
ventilations



Ecoutez les consignes à
la radio



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école



Pas de flammes ni
d'étincelles



Ne pas téléphoner

Consignes pour les Risques Industriels

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Connaître le signal d'alerte et les consignes de mise en sécurité</p>	<p>❖ Si vous êtes témoin : donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police : 17, depuis un poste fixe ; 112 depuis un portable) , en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...);</p> <p>❖ S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite.</p> <p>❖ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; invitez les autres témoins à s'éloigner ET TROUVER UN LOCAL OU SE CONFINER (dans tableau risques industriels).</p> <p>❖ Obéissez aux consignes des services de secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule ; - Ecouter France-Inter (FM 96.9) ou France Bleue Nord (FM 88.1). 	<p>Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérez le local où vous êtes.</p>

Le Risque Engins de Guerre

Comment se manifeste-t-il ?

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques sont de trois ordres:

- l'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- la dispersion dans l'air de gaz toxiques.

Consignes de sécurité

AVANT

- ☞ connaître les risques,
- ☞ toujours observer la plus grande prudence face à un objet inconnu,
- ☞ des munitions sont parfois enterrées : avant d'allumer un feu, s'assurer que le sol n'en renferme pas à faible profondeur.

EN CAS DE DECOUVERTE

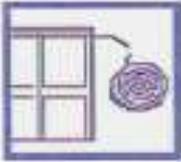
- ☞ ne pas toucher ni déplacer l'engin,
- ☞ si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, ne pas inhaler et ne pas se mettre sous le vent,
- ☞ s'il existe un foyer d'incendie à proximité, ne pas chercher à l'éteindre : s'éloigner,
- ☞ alerter le Service d'Incendie et de Secours (18 / 112) et celui de la Sécurité Publique (17), seuls habilités à mettre en œuvre les moyens de protection qui s'imposent et à prévenir la Préfecture (qui demandera l'intervention du service de déminage).



Les transports de matières dangereuses

En cas d'accident, consignes et bons réflexes



		
Enfermez vous rapidement dans un bâtiment	Fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations	Ecoutez les consignes à la radio France Inter : FM 96.9 France Bleu : FM 100.5
		
N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Pas de flammes ni d'étincelles	Ne pas téléphoner

Consignes pour les TMD

AVANT	PENDANT	APRES
<p>❖ Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.</p>	<p>Si l'on est témoin d'un accident TMD</p> <p>❖ Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée. Ne pas fumer.</p> <p>❖ Donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).</p> <p>Dans le message d'alerte, préciser si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ; - le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc.) ; - la présence ou non de victimes ; <p>La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. <p>❖ En cas de fuite de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ; - quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ; - rejoindre la bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »). <p>Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.</p>	<p>❖ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.</p> <p style="text-align: center;">France Inter (FM 96.9)</p> <p style="text-align: center;">France Bleue Nord (FM 88.1)</p>

Nomenclature des TMD

Une signalisation par pictogrammes permettant d'identifier rapidement le produit en cas d'accident.

VEHICULE CITERNE	ETIQUETTE DE DANGER	
	<p>CODE DANGER Le code indique les dangers présentés par la matière transportée 1^{er} chiffre : danger principal 2^e et 3^e : dangers secondaires Le doublement d'un chiffre marque l'intensité du danger</p>	<p>0 : absence danger secondaire 2 : émanation de gaz de pression ou de réaction chimique 3 : inflammabilité de liquides et gaz 4 : inflammabilité des solides 5 : comburant 6 : toxicité 8 : corrosivité 9 : danger de réaction violente spontanée X : danger de réaction dangereuse au contact</p>
<p>exemple : X423 : solide inflammable, réagissant avec l'eau, en dégageant des gaz inflammables 1422 : alliage sodium-potassium</p>	<p>CODE MATIERE Il identifie la matière transportée selon un code de l'ONU</p>	

Etiquettes de danger :

 Explosion	 Feu (liquide et gaz)	 Feu (solide)	 Matière sujette à inflammation spontanée
 Emanation de gaz inflammables au contact de l'eau	 Matière comburante peroxyde organique	 Matière toxique	 Matière nocive
 Matière corrosive	 Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression	 Matière ou objets divers	 Matière radioactive

Le Plan Communal de Sauvegarde adopté par délibération du 09 décembre 2008 est consultable en mairie.



